

DATE DE PUBLICATION : 27 mars 2023

La directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations

### Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Marc BARAN, directeur des Risques et de la Conformité des opérations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Karima NAJAR ATROUS, adjointe au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Risques et de la Conformité des opérations, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BARAN et de M<sup>me</sup> Karima NAJAR ATROUS, M. Marc BARAN peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 27 mars 2023

Emmanuelle ASSOUAN